



NEURDIN/ROGER-VOLLET



HENRI MARTINIE/ROGER-VOLLET

« **Suffragants** » Ferdinand Buisson (en haut) et Henry Chéron ont œuvré à l'obtention du droit de vote des Françaises, un succès stoppé net par la guerre.

Si près de l'isoloir

Par trois fois, la chose est sur le point d'être entendue. Autant d'occasions manquées... **PAR BRUNO FULIGNI**

1914

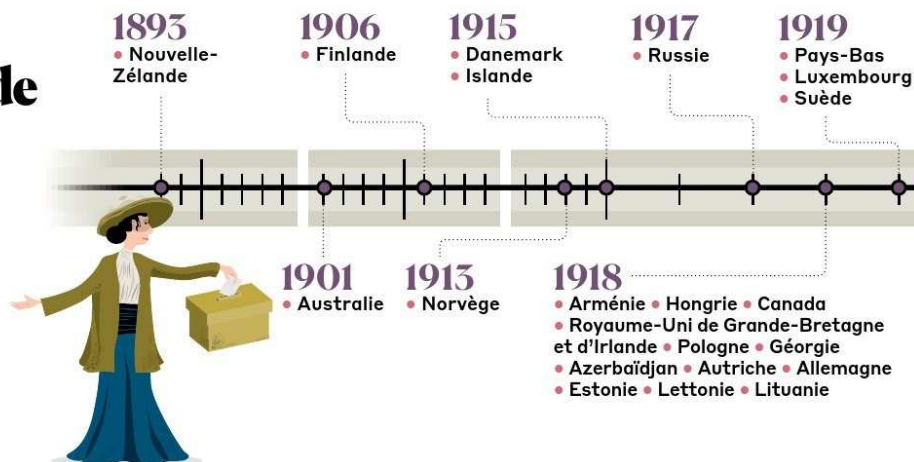
Un « oui » fauché par la guerre

Aux législatives de mai 1914, la gauche est majoritaire. De nombreux socialistes, comme le nouveau président du Conseil, René Viviani, sont ouverts à une réforme qu'on commence à prendre au sérieux, y compris sur les bancs de la droite modérée. Dès 1901, en effet, le député républicain indépendant de la Vendée Jean-Fernand Gautret a déposé une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote aux célibataires, aux veuves et aux divorcées. Ce texte est resté sans suite, mais, le 10 juillet 1906, le député Action libérale du Pas-de-Calais Paul Dussaussoy signe quant à lui une proposition qui vise à reconnaître le suffrage féminin aux élections locales. Il s'agit de créer surtout un précédent, qui conduirait ensuite les Françaises à la pleine citoyenneté. Saisi de cette proposition, les membres de la Commission du suffrage universel tergiversent. Mais un groupe pour la défense des droits des femmes se constitue autour du député Henry Chéron. Le 16 juillet 1909, son collègue Ferdinand Buisson dépose un rapport très documenté, favorable à la réforme, qui est publié après les élections législatives de 1910. En outre, le 27 mai 1907, une loi a rendu les Françaises électrices et éligibles aux conseils de prud'hommes. Pourquoi ne pas aller jusqu'aux scrutins politiques ? En avril 1914, un référendum organisé par *Le Journal* réunit 505 972 « oui » sur cette question, contre seulement 114 « non ». Le conflit mondial qui éclate trois mois plus tard réduira à néant ces efforts.

Le droit de vote des femmes dans le monde

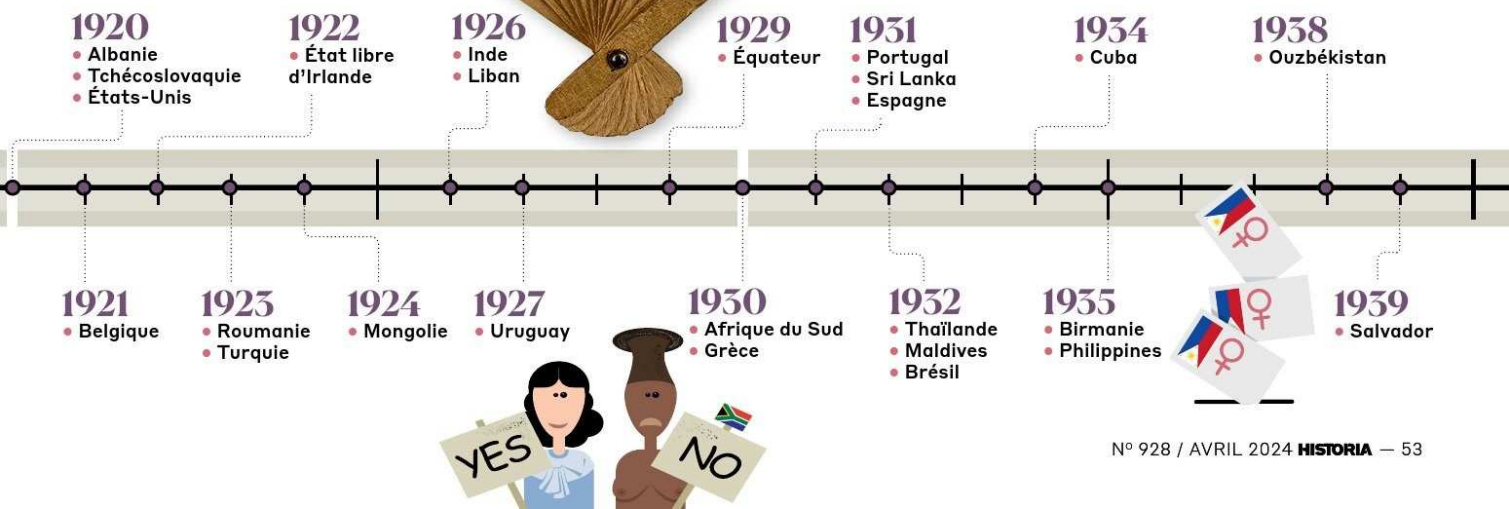
Pour chaque pays, la date correspond à la première obtention officielle du droit de vote des femmes, ce qui n'implique pas qu'elles soient toutes concernées (en fonction de leur couleur de peau, de leur classe sociale, du cens, de leur niveau d'études...) ni qu'elles soient éligibles.

Source : etatcivil.pw – infographie : Medhi Benyazzar





Étendard Distribué à l'issue du scrutin organisé par *Le Journal* (avril 1914) à propos du vote des femmes, cet éventail affiche une large victoire du « oui ».



1919

Le Sénat déboute l'Assemblée

La part prise par les femmes dans l'effort de guerre, comme infirmières ou à l'arrière, dans les usines et dans les champs, finit par changer la donne; même le nationaliste Maurice Barrès propose en 1916 «le suffrage des morts», autrement dit le droit de vote des veuves de guerre.

Du 8 au 20 mai 1919, la Chambre élue en 1914 examine donc la proposition Dussaussoy – mort depuis dix ans. «Laissez venir à nous les femmes, messieurs!» lance le vice-doyen de la Chambre, Louis Andrieux, 79 ans: ancien préfet de police, ancien ambassadeur – et père naturel d'Aragon –, ce vieux routier de la

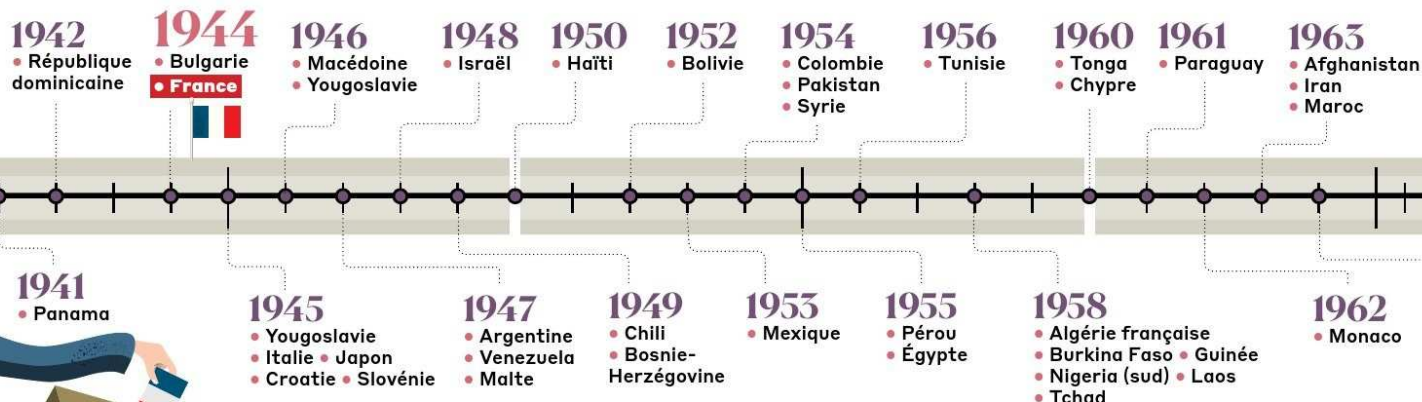
politique soutient Pierre-Étienne Flandin, jeune député réformateur de l'Yonne, désigné comme rapporteur de la «proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux». Au fil du débat, des amendements élargissent le texte aux élections nationales et rendent même les femmes éligibles! «N'allons pas, par un vote imprudent, proclamer l'impuissance et la faillite de l'homme de France!» proteste le très conservateur Edmond Lefebvre du Prey, député du Pas-de-Calais et père de treize enfants. «Et vous voulez que

Oui mais... non L'Assemblée adopte la proposition de loi pour le vote des femmes à l'issue d'une séance houleuse. C'était compter sans le refus du Sénat.

la femme, lorsque le mari rentrera, s'en aille remplir des fonctions publiques, qu'elle s'en aille au club ou à la réunion électorale! Vous voulez qu'elle soit sollicitée à tout instant par les candidats, par les partis d'aller entendre la bonne parole politique, au lieu de rester chez elle à préparer un intérieur accueillant où son mari se reposera si volontiers.» À gauche, la proposition suscite aussi la méfiance des vieux anticléricaux, comme Victor Augagneur, député républicain socialiste de Lyon, ancien ministre. Spécialiste mondialement reconnu de la syphilis, il se défie des femmes en toutes choses. Beaucoup de Françaises ayant été élevées dans la religion, il redoute qu'elles votent en masse pour les candidats soutenus par l'Église et mettent en danger la République. «Pour la tranquillité de ce pays, il nous paraît inutile de susciter de nouveaux électeurs un peu trop passionnés, ayant une trop grande tendance à se regrouper autour d'idées théoriques abstraites, métaphysiques, confessionnelles...» Pour lui, «le vote des femmes est un saut redoutable dans l'inconnu». Le 20 mai 1919, la proposition est adoptée, à la nette majorité de 329 voix contre 95. Mais elle doit encore être approuvée par le Sénat, qui, après avoir différé pendant plus de trois ans son inscription à l'ordre du jour, refuse d'en examiner les articles, par 156 voix contre 134, le 21 novembre 1922. À six reprises sous la III^e République, les députés se prononceront en faveur du vote des femmes, mais les textes seront enterrés par le Sénat.



PNDE/BRIDGEMAN IMAGES



HUMANITÉ

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les candidatures féminines du Bloc Ouvrier Paysan

MISE EN GARDE



LUCIENNE MARRANE, SUZANNE GIRAULT, MARGUERITE PAUSSECAYE, CHARLOTTE DAVY, ALICE BUREAU, MADELEINE GUIN

Dans le Métro

Les employés et ouvriers du métro du 19^e arrondissement réunis, 103, boulevard de l'Hôpital, après avoir entendu l'exposé de leurs délégués pour leur situation dans le métro, ainsi que divers candidats du Conseil Municipal exposent leur programme sur la défense des intérêts corporatifs du personnel du métro :

Considérant que seul le programme du Parti Communiste peut leur donner satisfaction, renouvellent leur confiance aux anciens élus qui les ont défendus sans répit à l'Hôtel de Ville et engagent tous les camarades à porter leurs suffrages aujourd'hui sur le candidat du Bloc Ouvrier et Paysan :

Protestent contre la mauvaise volonté apportée pour le paiement des six mois de rappel qu'on cherche à leur soustraire, ainsi que les 300 francs, qui leur furent promis pour le 15 avril : s'engagent à se grouper au sein du Syndicat Unitaire pour faire aboutir leurs revendications :

Indésirables Le succès des candidates aux municipales de 1925 inquiète plusieurs partis politiques de droite comme de gauche, qui menacent de déclarer nuls les bulletins favorables aux femmes, ce que dénonce le journal *L'Humanité*.

1936

Des mères aux côtés des maires

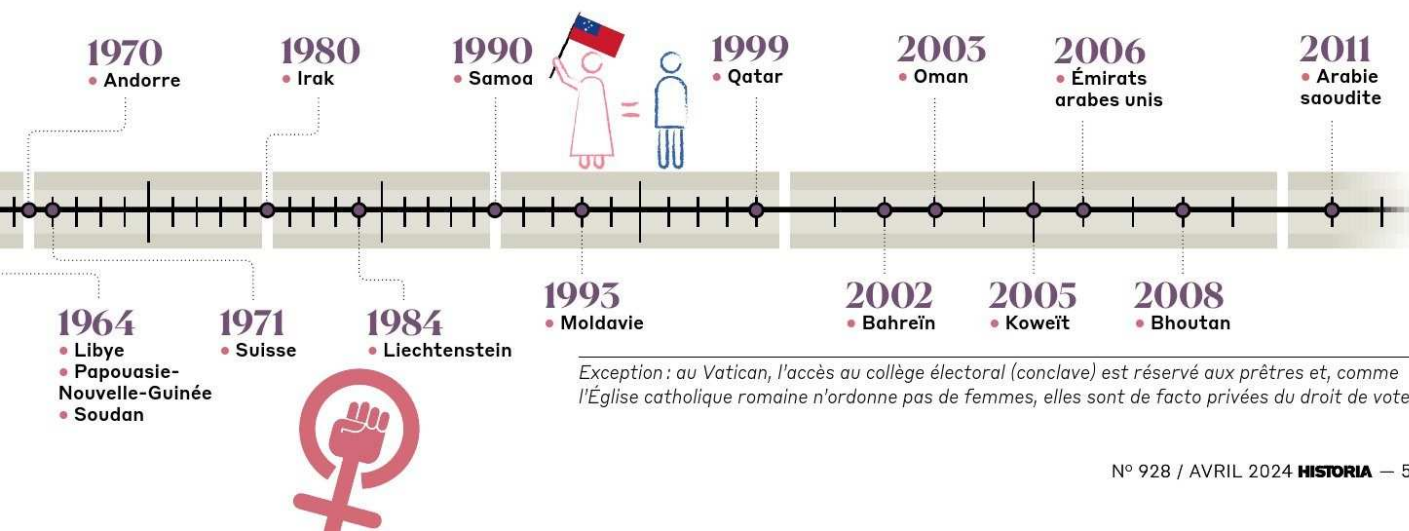
Après les municipales de 1935, des communes pionnières, comme Aix-en-Provence, Auxerre, Brest, Dax, Reims, Villeurbanne et Oran, constituent des conseils municipaux complémentaires où siègent des femmes. À Louviers, dont le député et maire radical n'est autre que le jeune Pierre Mendès France, c'est un véritable scrutin qui est organisé pour la désignation de six conseillères adjointes en 1936: 60% des citoyens en âge de voter participent à cette expérience, et ce taux atteint les 80 % chez les femmes, pour la première fois appelées aux urnes par une institution républicaine. Après la victoire du Front populaire, le 4 juin 1936, Léon Blum nomme quant à lui trois femmes dans son gouvernement (*lire p. 56*). Les esprits semblent mûrs au point que, le 30 juillet 1936, c'est à l'unanimité que la Chambre se prononce pour le vote des femmes. Le Sénat n'en tient pas compte, continuant de bloquer la réforme. Ce sera donc pendant la guerre et par voie d'ordonnance que s'accomplira cette promesse faite le 23 juin 1942 par le général de Gaulle.

* *La Marche des citoyennes* (Cerf, 2021).

1925

Des élues communistes aux municipales

En Russie bolchevique, les femmes ont le droit de vote depuis 1917 ; en France, le parti communiste décide donc de présenter des candidates sur ses listes aux élections municipales de 1925, ce qu'aucun texte n'interdit explicitement. Les préfectures n'autorisent pas le dépôt de listes exclusivement féminines ; en revanche, les bulletins portant à la fois des noms d'hommes et de femmes sont admis, les éventuelles élections de candidates étant ensuite cassées par décision de justice. Dans l'intervalle (plusieurs mois ou années de procédure jusqu'au rejet du recours devant le Conseil d'État), des femmes proclamées élues siègent aux conseils municipaux de nombreuses villes ouvrières de la « ceinture rouge » parisienne (Athis-Mons, Bobigny, Malakoff, Saint-Denis...), mais aussi Saint-Pierre-des-Corps, près de Tours, ou Douarnenez, après la grève des sardinières bretonnes. « À Malakoff, M^{me} Variot aurait même siégé durant tout son mandat », indique Anne-Sarah Moalic*. À Paris, où les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire à deux tours dans chacun des 80 quartiers, des militantes suffragistes se présentent aussi, après avoir manifesté devant le Sénat, qui ne reconsidère pas pour autant sa position.



VOILA

MESDAMES DU PARLEMENT

PAR
YVES GROS RICHARD

LA
MESSE
DU FRONT
POPULAIRE
PAR
PIERRE SCIZE

et
un grand reportage photographique
LES GRÈVES FÉMININES
DE LA RÉGION PARISIENNE

TRAMPUS — H. MANUEL — N. Y. T.

Les promesses du Front populaire

En 1936, trois femmes, de sensibilités politiques différentes, font partie du premier gouvernement de Léon Blum. Une grande première, qui crée des remous. **PAR DENIS LEFEBVRE**

Samedi 6 juin 1936, Palais-Bourbon. Léon Blum, désigné par le président de la République au poste de président du Conseil, entre dans la salle des séances pour obtenir l'investiture. Il est accompagné des membres de son futur gouvernement. Dans le débat, le député nationaliste de Paris, Xavier Vallat (futur commissaire aux Questions juives de Vichy), prend la parole pour l'attaquer d'une façon ignominieuse, passée à la postérité. Blum ne donne pas prise à cette attaque antisémite et commence son discours par ces deux mots : « Mesdames, Messieurs... » Certains députés, au vu du *Journal officiel*, rient : « Mesdames » ? Une nouveauté dans cette maison jusque-là seulement fréquentée par des hommes ! Trois femmes en effet viennent de pénétrer dans l'hémicycle, trois femmes qui vont siéger au gouvernement, alors que jusqu'à présent elles n'étaient ni électrices ni éligibles et qu'elles n'étaient encore que mineures au regard de la loi : Cécile Brunschvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore. Un geste politique majeur : Blum s'est évadé des vieilles formules parlementaires, en conformité avec ses idées

féministes fondamentales. Ces trois femmes reflètent ce qu'est le Front populaire, qui accède alors au pouvoir : une coalition de gauche, même si le PCF inaugure la formule du soutien sans participation. Cécile Brunschvicg est radicale, Irène Joliot-Curie attirée par le communisme, et Suzanne Lacore socialiste. Elles sont bien différentes par leurs origines, leur vie quotidienne. Les deux premières sont célèbres en France et à l'étranger. L'une est une féministe reconnue, épouse du philosophe Léon Brunschvicg ; la seconde, une scientifique, fille de Pierre et Marie Curie, a obtenu en 1935 le prix Nobel de chimie conjointement avec son époux, Frédéric Joliot. Ces deux-là symbolisent la pensée et le savoir.

Un rendez-vous inachevé mais une graine semée

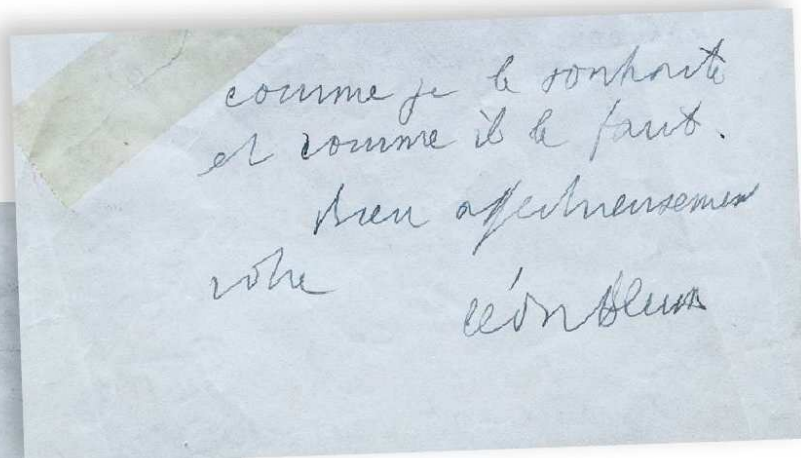
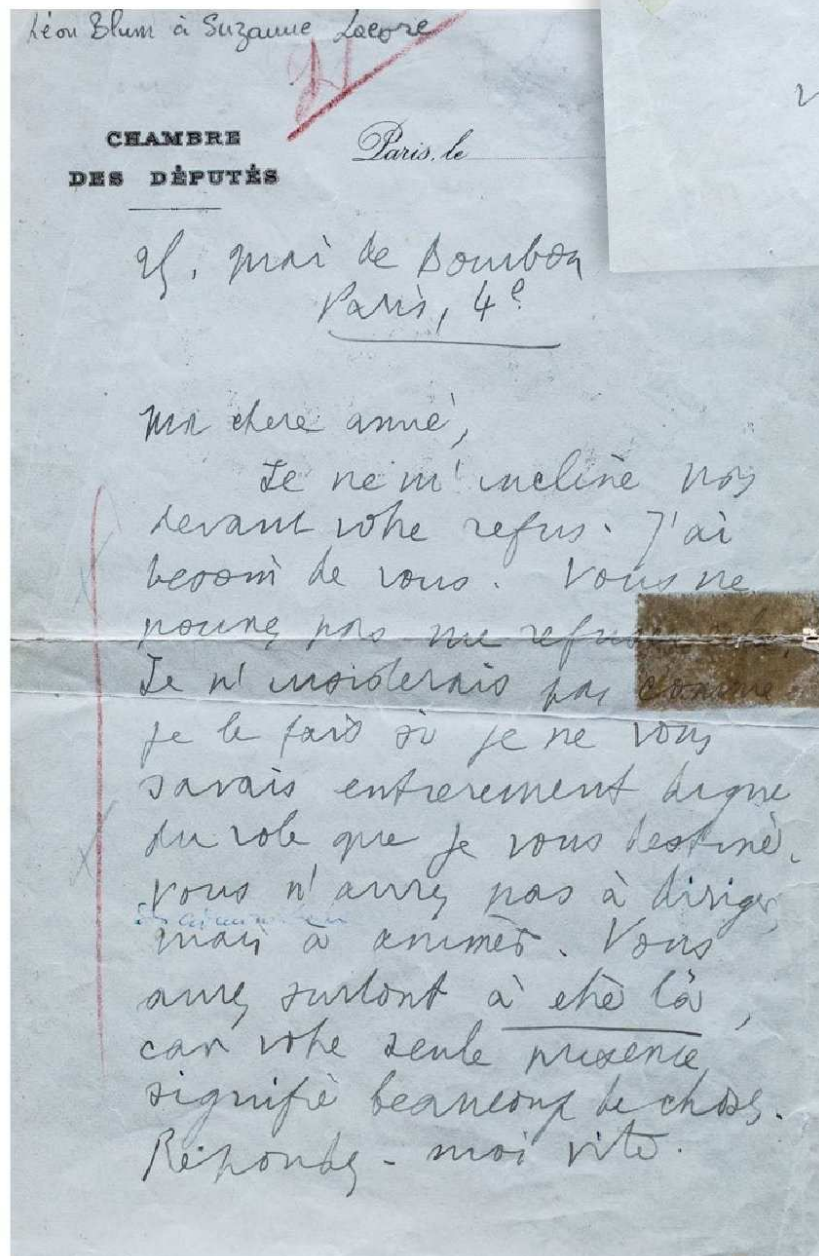
Pour Suzanne Lacore, c'est différent, plus simple. Elle a été institutrice dans le Périgord. Une modeste carrière locale, donc, mais son nom est connu dans toute la famille socialiste française par ses discours, ses conférences, ses articles. Pour elle, on met en avant l'éducation, le cœur. Suzon (c'est ainsi qu'on la surnomme) est en tout cas plus libre que ses deux collègues : célibataire, elle n'a pas eu à demander à son mari l'autorisation, même formelle, d'entrer au gouvernement ! Ces femmes ne sont pas ministres au sens plein du terme, mais seulement sous-secrétaires d'État : la radicale à l'Éducation nationale, chargée des problèmes sociaux

touchant l'enfance, les questions relatives à l'enseignement des jeunes filles et à leur entrée dans la fonction publique ; la communiste à l'Éducation nationale aussi, tournée logiquement vers la recherche scientifique. La socialiste est rattachée à la Santé publique, chargée de la protection de l'enfance. La scientifique Irène Joliot-Curie démissionne en septembre, à la fois pour des questions de santé et pour des raisons professionnelles. Dans ses *Souvenirs et solitude*, l'ex-ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire, Jean Zay, a noté sur son bref passage au secrétariat d'État : « Elle y languissait littéralement. Son laboratoire seul l'attirait, et elle avait hâte de le retrouver... » Malgré tout, elle a pu lancer un certain nombre de projets qui seront réalisés par son successeur, dont la création du CNRS.

Les deux autres femmes ministres, elles, sont restées à leur place jusqu'à la chute du gouvernement Blum, le 21 juin 1937. Leur bilan ? Modeste mais réel, même si aucune action spectaculaire n'a été entreprise ; elles ont été cantonnées dans le social. Alors que le gouvernement était confronté à d'innombrables problèmes, elles ont dû gérer la pénurie. Reste le symbole : leur présence au gouvernement. Un rendez-vous inachevé, certes, mais une graine a été semée. Il faudra attendre huit ans de plus pour que les femmes puissent enfin participer pleinement à la vie politique du pays en étant tout à la fois électrices et éligibles. **ET**

Ministres mais pas électrices

En 1936, M^{mes} Brunschvicg, Joliot-Curie et Lacore vont siéger dans l'hémicycle, alors même que les Françaises n'ont pas encore le droit de vote. Un geste fort de la part de Léon Blum. Voilà du 13 juin 1936.



Le 14 mai 1936, après les élections législatives, le socialiste Bracke-Desrousseaux écrit à la militante de la SFIO Suzanne Lacore à la suite d'une rencontre avec Léon Blum : « [...] C'est de sa part, par son initiative à lui, et en secret pendant quelques jours encore, que je vous transmets un ordre de route. Il compte sur vous pour accepter – probablement sous forme d'un sous-secrétariat d'État – d'être une des femmes, une des militantes qu'il s'est toujours promis de mettre au gouvernement quand nous l'aurions. [...] Pas de rouspétance, et pas de fausse modestie. C'est un ordre que vous recevrez officiellement le moment venu. Vous êtes une des rares dont le nom sera accueilli de façon à exclure toute jalousie. » La proposition officielle lui est faite quelques jours plus tard. L'intéressée refuse, arguant qu'elle est incapable de mener à bien une telle mission. Blum lui-même prend alors sa plume (lettre ci-contre) : « Ma chère amie, je ne m'incline pas devant votre refus. J'ai besoin de vous. Vous ne pouvez pas me refuser cela. Je n'insisterais pas comme je le fais si je ne vous savais entièrement digne du rôle que je vous destine. Vous n'aurez pas à diriger, mais à animer. Vous aurez surtout à être là, car votre seule présence signifie beaucoup de choses. Répondez-moi vite. »

Elle refuse encore, et Bracke monte de nouveau au créneau : « [...] Vous êtes une militante, c'est-à-dire un militaire, et discute-t-on les ordres de ses supérieurs ? Tout le monde sur le pont, oh hisse ! » Finalement, en bon soldat, elle a obéi.

“Votre seule présence [dans l'hémicycle] signifie beaucoup”

Léon Blum à Suzanne Lacore

Et si la meilleure façon d'entrer dans l'histoire, c'était de s'y abonner ?



Près de
30%
de réduction* !

BULLETIN D'ABONNEMENT

1

Je choisis la formule d'abonnement de mon choix

(Je coche la case correspondante)



OFFRE PREMIUM

1 an (11 numéros)

+ 4 HORS-SÉRIES

pour 84 € au lieu de ~~116,50 €~~*

-28%



OFFRE

ESSENTIELLE

1 an (11 numéros)

pour 59 € au lieu de ~~76,90 €~~*

-23%

2

J'indique mes coordonnées

☐ Mme ☐ M. Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Pour ne rien rater de l'actualité d'Historia, merci de renseigner l'email du bénéficiaire de l'abonnement :

Email

3

Je règle par :

☐ Chèque bancaire à l'ordre d'Historia à renvoyer avec ce bulletin sous enveloppe affranchie à : Historia - Service Abonnements 45 avenue du Général Leclerc 60643 CHANTILLY Cedex

☐ En contactant le service clients au 01 55 56 70 56 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

☐ Pour plus de rapidité, rendez-vous sur la boutique d'abonnement d'Historia **boutique.historia.fr** ou flashez le QR code ci-contre



*Vous pouvez acquérir séparément chacun des numéros d'Historia au prix unitaire de 66,90, le numéro double au prix unitaire de 76,90 et les numéros d'Historia Hors-Série au prix unitaire de 96,90. Offre valable en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles. Service abonnements : 01 55 56 70 56. Email : serviceclients@historia.fr. Offre valable jusqu'au 31/07/2024. *par rapport au prix de vente au numéro. En souscrivant à cette offre d'abonnement, vous acceptez nos conditions générales de vente disponibles sur le site <https://www.historia.fr/cgv>. Historia, géré par la SFPA et intégré au Groupe Les Echos, et en sa qualité de responsable de traitement, traite les données recueillies ci-dessus à des fins de gestion de votre commande et de votre abonnement via votre compte client. Les données indispensables pour remplir les finalités décrites sont signalées ci-dessus. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et/ou obtenir plus d'informations sur notre politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser à : DPO Historia 10 boulevard de Grenelle - 75015 Paris ou à l'adresse électronique DPO dpo@lesechosleparisien.fr. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'emails de notre part proposant des offres commerciales pour nos produits ou services analogues, merci de cocher cette case ☐ Si vous souhaitez recevoir les offres du groupe Les Echos - Le Parisien par email, merci de cocher cette case ☐ Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales par téléphone et/ou courrier postal Historia, vous pouvez contacter le Service Clients par email à serviceclients@historia.fr ou par courrier à : Historia - Service Relations Abonnés - 45 Avenue du Général Leclerc - 60643 Chantilly Cedex